

# RAPPORT DU SOUS-COMITÉ

## PRÉAMBULE

Le Sous-comité sur la condition physique et le sport amateur a été créé en juin 1989 par le Comité permanent de la Chambre des communes chargé de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine. Lors de sa première réunion, en novembre 1989, le Sous-comité a décidé d'étudier le rapport du Groupe de travail sur la politique nationale du sport, intitulé *Vers l'an 2000 : Pour un meilleur système sportif canadien*, publié en août 1988.

À cette même occasion, le Sous-comité a également exprimé son intention d'étudier les recommandations de la Commission Dubin, chargée de l'enquête sur le recours aux drogues par les athlètes. À cet égard, l'ancien ministre de la Condition physique et du Sport amateur, l'honorable Jean Charest, avait signalé aux membres du Sous-comité que le rapport Dubin leur serait déféré.

Le Sous-comité a commencé ses audiences publiques en décembre 1989 et, jusqu'en mai 1990, il s'est surtout appliqué à l'étude du rapport du Groupe de travail. Le Sous-comité a entendu quelque 15 témoins et reçu près de 25 mémoires; ont comparu devant lui le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur, des athlètes, des organismes nationaux de sport (ONS), ainsi que divers organismes de service multidisciplinaires et des organismes concessionnaires.

Le rapport de la Commission d'enquête sur le recours aux drogues et aux pratiques interdites pour améliorer la performance athlétique, que présidait l'honorable Charles L. Dubin, a été officiellement déposé à la Chambre des communes le 27 juin 1990. Dans le cadre des audiences tenues en juillet sur ce rapport, le Sous-comité a traité des questions liées principalement aux sanctions imposées en cas d'infractions aux règles antidopage du gouvernement. À la demande du ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur, l'honorable Marcel Danis, le sous-comité lui a fait part de ses opinions par voie de résolution. On trouvera copie de cette résolution à l'annexe A.

Les audiences se sont poursuivies à l'automne, sur les questions liées aux sanctions imposées aux entraîneurs. Le Sous-comité a adopté à l'unanimité une motion demandant la nomination d'un arbitre indépendant dans le cas de M. Andrzej Kulesza. On trouvera copie de cette motion à l'annexe B.